

DEVANT L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES TRANSPORTS INDIVIDUELS



L'AUTOSTOP PARTICIPATIF

DEVANT ➡ L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES TRANSPORTS INDIVIDUELS

➡ L'AUGMENTATION DU PRIX DES CARBURANTS

➡ L'INADAPTATION ET LE PRIX DES TRANSPORTS EN COMMUN

➡ L'OBLIGATION DE DÉPLACEMENTS DES PERSONNES EN MILIEU RURAL

➡ L'AUGMENTATION INCESSANTE DU BUDGET TRANSPORT DES FAMILLES

L'AUTO-STOP PARTICIPATIF UNE SYNTHÈSE ENTRE LA LIBERTÉ ET LA SIMPLICITÉ D'ORGANISATION DE L'AUTO STOP ET LA SOLIDARITÉ DU CO-VOITURAGE.

Le G.R.A.A.L.L.* et des collectifs de citoyens s'organisent pour proposer un mode de déplacement simple et autogéré, qui devrait permettre de réduire considérablement le nombre de véhicules circulant sur les routes de notre département, tout en développant la convivialité et la solidarité sur notre territoire.

*Groupement Rural d'Action Artistique de Libération Ludique

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Quand un automobiliste transporte un stoppeur participatif, celui-ci participe financièrement aux frais du déplacement en payant une participation estimée suivant le kilométrage parcouru.

Cette participation, est calculée sur la base de 5 cents par kilomètre et par personne. Elle est arrondie pour les principaux trajets.

C'est la présentation de cette carte orange sur les **Arrêts Stop** ou sur les bords de route qui vous permettra de pratiquer l'**Auto-Stop Participatif**.

Les **Arrêts Stop** sont repérés et mis à jour sur le site Internet <http://www.stopparticipatif.org>.

Sur place, ils sont mis en évidence par un petit rond orange.



0,05€
/ KM



➡ STOP JE PARTICIPE

➔ À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

➔ À LA RÉDUCTION DES BOUCHONS, DE LA POLLUTION ET DES REJETS DE CO2

➔ À LA LIMITATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

➔ AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE, DE L'ENTRAIDE, DE LA CONVIVIALITÉ, DE LA SOLIDARITÉ

➔ À LA CONSTRUCTION D'AUTRES MONDES POSSIBLES



AUTOSTOP PARTICIPATIF

JE PARTICIPE

➔ À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

➔ À LA RÉDUCTION DES BOUCHONS, DE LA POLLUTION ET DES REJETS DE CO2

➔ À LA LIMITATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

➔ AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE, DE L'ENTRAIDE, DE LA CONVIVIALITÉ, DE LA SOLIDARITÉ

➔ À LA CONSTRUCTION D'AUTRES MONDES POSSIBLES



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

- ➔ Il n'y a pas de carte de membre ni d'inscription centralisée dans l'Auto-Stop Participatif. C'est la présentation de ce document sur les Arrêt Stop ou sur les bords de route qui vous permettra de pratiquer l'Auto-Stop Participatif.
- ➔ En présentant ce document, vous vous engagez à respecter notre Charte de Bonne Conduite.
- ➔ Le conducteur comme le passager doivent être en état de faire le trajet. Ils ne doivent en aucun cas faire courir de risques à leurs compagnons de route en ayant consommé de l'alcool ou en transportant des produits illicites.
- ➔ Le conducteur et le véhicule doivent être en règle avec le code de la route et avec la loi.
- ➔ Tout conducteur doit avoir son permis de conduire ainsi que les papiers du véhicule (assurance / carte grise).
- ➔ L'assurance du conducteur couvre les éventuels accidents qui pourraient survenir lors d'un trajet. Toutefois, nous conseillons vivement aux conducteurs de prévenir leur assureur si ils pratiquent l'Auto-Stop Participatif notamment lorsqu'il s'agit de trajets réguliers domicile/travail.
- ➔ Ayez de la monnaie sur vous pour vous acquitter de votre participation ou pour rendre la monnaie. (5 ct/km/pers) à arrondir à la dizaine supérieure (évitez les discussions de boutiquiers sur les montants des participations)
- ➔ En dehors des Arrêts Stop repérés, choisissez un lieu d'où :
 - l'on vous voit de suffisamment loin
 - l'on peut se garer sans danger
 - l'on peut redémarrer avec 20 m de lancement minimum.
- ➔ La confiance, la solidarité et le respect sont à la base du fonctionnement de l'Auto-Stop participatif, veillez à être en accord avec ces principes.
- ➔ Le G.R.A.A.L.L ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des incidents qui pourraient survenir et qui résulteraient de la pratique de l'Auto-Stop Participatif

